

COMMUNIQUÉ OFFICIEL DE L'ARCHIDIOCÈSE DE TANGER

Tanger, le 9 juin 2025

L'Archidiocèse de Tanger souhaite partager avec ses fidèles, ses amis et la société civile marocaine sa satisfaction à la suite du récent jugement rendu par la Justice du Maroc, qui a tranché favorablement le litige ayant concerné cette Institution ces derniers mois, en lien avec le Groupe scolaire Alhambra et son représentant, M. Rafael González Ceballos.

La décision rendue par la cour d'appel de Tanger a déclaré nul le contrat objet du litige, confirmant ainsi la position défendue dès le début par notre archevêque, Monseigneur Emilio Rocha Grande, OFM, lequel avait exprimé dès le premier instant sa stupéfaction face à une situation présentée avec des informations biaisées et des arguments fallacieux par l'ancien économiste diocésain. Ce jugement, qui annule à la fois la décision contestée et le contrat en question, met fin à une période difficile et permet d'envisager l'avenir avec plus de clarté.

Au cours de cette crise, Monseigneur Rocha a exprimé sa tristesse et sa déception face aux événements, conséquences d'une confiance accordée qui n'a pas été honorée.

L'Archidiocèse tient également à remercier tout particulièrement le travail rigoureux et compétent de son représentant légal, le Bâtonnier honoraire de l'Ordre des avocats de Tanger, M. Brahim Semlali, dont le professionnalisme a été déterminant pour parvenir à cette issue juste et clarificatrice.

Par ce communiqué, l'Archidiocèse de Tanger réaffirme son engagement en faveur de la transparence, du respect de la légalité et de la mission pastorale qui lui est propre, au service de tous et en pleine communion avec le peuple marocain.

Francisco Rodríguez Méndez
Direction de la communication
Archidiocèse de Tanger
+34 605 92 76 51 / dircom@diocesistanger.org

